

L'INDÉPENDANT DU RHÔNE

Journal républicain de Tarare et de l'arrondissement de Villefranche

Paraissant le Dimanche

ABONNEMENTS

DÉPARTEMENT DU RHÔNE ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
Un An : 6 fr. — Six Mois : 3 fr. 50 cent. — Trois Mois : 2 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS : 0 fr. 50 en sus.

Les Abonnements partent du 1^{er} de chaque Mois

ADMINISTRATION ET RÉDACTION : Rue Mulet, 8. — LYON

BUREAU ET DÉPÔT : Rue Madeleine, 2, TARARE

Adresser à ces Bureaux : Lettres, Communications et Mandats

LA RÉDACTION NE RÉPOND PAS DES MANUSCRITS NON INSÉRÉS

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires seront déposés au Bureau du Journal

ANNONCES

Les Annonces sont reçues au Bureau du Journal d'après un TARIFF
A PRIX RÉDUIT de 0 fr. 5 cent. par ligne pour les annonces en 4^e page
et 0 fr. 25 cent. pour les réclames en 3^e page. Pour les Annonces
importantes ou répétées, on traite de gré à gré.

L'INDÉPENDANT DU RHÔNE est désigné pour l'insertion des Annonces légales et judiciaires dans le département du Rhône.

Avis à nos lecteurs

NOS PRIMES

Par suite d'un traité passé avec l'Administration des Lettres républicaines, nous avons le plaisir d'informer nos lecteurs qu'ils bénéficieront d'une réduction de 25 0/0 sur les achats des articles suivants :

Armes, albums photographiques, bijouterie, horlogerie, caves à liqueurs, glaces et miroirs, jumelles de théâtre, librairie, musique, orfèvrerie, etc.

Il suffit de s'adresser, par notre intermédiaire, à l'Administration des Lettres Républicaines, 50, rue Notre-Dame des Victoires, Paris, en joignant à la demande une des bandes portant imprimée l'adresse du journal qui, dès le prochain numéro, seront envoyées aux abonnés.

S'adresser également à la même administration pour obtenir le catalogue des objets parmi lesquels on peut faire un choix. L'importance exceptionnelle de cette prime, que nous nous sommes assurés par traité exclusif, montre quel souci nous avons de satisfaire tous nos lecteurs.

Autre prime

Le plus beau et le plus utile cadeau pour étrennes est sans contredit

Histoire de France en 100 tableaux

ornée de 490 gravures, et rédigée conformément aux programmes, par P. Lebeugeur, professeur d'Histoire au lycée Charlemagne. Le prix relié est de 10 fr., cartonné 7 fr. 50.

Avec une réduction de 20 0/0 en s'adressant au Bureau du journal.

PRIME GRATUITE

Enfin nous avons traité avec un éminent artiste de Paris, M. Dugardin, peintre, 84, faubourg Saint-Honoré,

Paris. Il suffit à nos abonnés d'envoyer à M. Dugardin, leur photographie avec une des bandes imprimées pour recevoir en retour dans un bref délai, gratuitement et franco de port

Un superbe portrait

peint à l'huile. Bien entendu chaque abonné n'a droit qu'à un seul portrait et le prix du cadre est en dehors de la convention.

Situation nette

La situation politique à Tarare est de telle nature que l'administration préfectorale ne saurait s'en désintéresser. Il ne paraît pas cependant qu'elle se soit pénétrée de ses devoirs et qu'elle ait arrêté à cet égard une ligne de conduite ferme et correcte dont elle n'aurait plus à se départir.

La faute doit certainement en être imputée aux renseignements insuffisants qui lui parviennent et ne lui permettent pas de se rendre un compte exact de l'attitude et de la situation respective des partis dans notre ville. Elle nous saura gré de l'éclairer en quelques mots.

Le parti réactionnaire, s'il a son point d'appui dans les communes rurales, dispose à Tarare d'une forte minorité, toujours prête à profiter des moindres erreurs comme des plus inappréciables négligences du parti républicain.

Cette tactique est favorisée comme à plaisir par les différentes fractions qui se sont établies dans ce parti et dont nous n'avons pas ici à rechercher l'origine.

Une de ces fractions est insignifiante au point de vue du nombre et de la valeur des hommes qui la composent. Nous ne la citerions même pas si elle n'avait à sa dévotion un petit journal de la localité, devenu depuis quelques jours, le rendez-vous aimé des Muses.

Tout bien compté, elle réunit les suffrages de trois adhérents, Barlier compris ; c'est peu. Nous ne pensons pas que l'administration préfectorale puisse la prendre au sérieux ni espérer en faire jamais la base de l'œuvre de conciliation républicaine indispensable

à tenter si l'on veut, dans le canton de Tarare, enlever à la réaction le siège dont elle dispose encore au Conseil général du Rhône.

Restent deux partis en présence ; les adhérents de l'un se groupent autour de l'ancien maire de Tarare, M. Godde ; le second se rattache à l'excellente organisation que le Comité central a fait avec tant de succès prévaloir dans le département.

Toutes personnalités mises à part, c'est à cette dernière fraction du parti républicain que par logique, par nécessité et par tradition doivent aller les sympathies de l'administration et des corps élus.

Nous disons sympathies et sympathies effectives. Dans les autres cantons où la lutte est circonscrite entre républicain, on peut concevoir que l'administration se tienne en dehors des querelles de parti et des luttes d'influence. La même conduite adoptée à Tarare aurait un résultat déplorable en ce sens qu'elle servirait uniquement les intérêts du parti réactionnaire.

L'administration préfectorale, comme le sous-préfet de Villefranche, ne doivent point hésiter. Ce que le Comité central de Tarare a le droit de réclamer, c'est l'appui moral, c'est la conviction partagée par tous les électeurs qu'à la préfecture du Rhône et à la sous-préfecture de Villefranche, on suit avec intérêt leurs efforts, on ne leur marchandant aucune sympathie et on est disposé à leur accorder dans la mesure de la loi, le plus dévoué concours.

C'est déjà trop qu'on puisse prétendre le contraire, et ce n'est, même pas une réponse suffisante pour l'administration que d'affirmer son désir de conserver dans toutes les circonstances politiques une neutralité absolue à l'égard des diverses fractions dont nous venons de parler.

En l'état actuel du parti républicain, le Comité central a presque le droit de dire : qui m'est indifférent m'est hostile. Et l'abstention administrative est aussi coupable en ce cas que pourrait l'être l'action du soldat qui entendant sonner aux armes ne se rallierait pas au drapeau.

Dans l'intérêt supérieur de la République nous voulons croire qu'une attitude plus nette et qui ne prêterait à aucune équivoque, sera adoptée pour

l'avenir. Tous les républicains du Département, dont l'action comme représentants du Gouvernement, comme élus du suffrage universel ou comme simples citoyens, pourra être utile au succès de la cause qui nous est chère, s'inspireront de cette situation politique et se rallieront eux aussi au drapeau défendu à Tarare par le Comité central.

C'est la vraie politique et la plus féconde ; nous voyons malaisément les avantages que pourrait offrir une politique contraire, mais nous apercevons très nettement, par exemple, ce que la République pourrait y perdre.



INFORMATIONS PARTICULIÈRES

Le commerce de la France. — La direction générale des Douanes vient de publier les documents statistiques sur le commerce de la France pendant les onze premiers mois de 1886. Ces renseignements montrent que le mouvement de reprise des affaires s'accroît très nettement et que l'activité de notre industrie se trouve, en conséquence, dans une période ascendante.

Voici le résumé de ces chiffres :

	1886	1885
Importations	1.342.388.000	1.259.814.000
Ob. d'alimentation	1.342.388.000	1.259.814.000
Matières nécessaires à l'industrie	1.811.742.000	1.774.439.000
Objets fabriqués	507.328.000	517.391.000
Aut. marchandises	126.075.000	124.434.000
Totaux	3.787.533.000	3.676.078.000
Exportations	674.641.000	655.287.000
Ob. d'alimentation	674.641.000	655.287.000
Matières nécessaires à l'industrie	587.483.000	539.914.000
Objets fabriqués	1.562.722.000	1.457.886.000
Aut. marchandises	459.354.000	435.374.000
Totaux	2.984.200.000	2.788.461.000

En 1886, le chiffre des importations s'est accru de plus de cent onze millions par rapport à 1885. Mais le chiffre des exportations a augmenté de près de cent quatre-vingt-quatre millions, ce qui donne un avantage marqué à notre commerce d'exportation.

Si l'on examine les chiffres en détail, on voit que notre infériorité tient surtout à l'importation des objets d'alimentation et des matières nécessaires à l'industrie, mais que nous retrouvons un avantage pour l'exportation des produits fabriqués.

Le mois de décembre est un des plus actifs de l'année, sinon pour l'industrie, du moins pour le commerce. Il est donc probable que le résultat total de 1886 sera satisfaisant. Tout fait espérer que l'année

1887 verra diminuer encore la différence entre le chiffre de nos importations et celui des exportations. L'important pour le moment est de constater une fois de plus que la crise qui pesait sur notre industrie a cessé de se faire sentir, et que, pour employer l'expression courante, les affaires reprennent.

Société d'agriculture. — Les délégués des sociétés d'agriculture, des comités et des syndicats agricoles des départements, viennent de se réunir au siège de la société des agriculteurs de France, avenue de l'Opéra, pour délibérer sur l'urgence des mesures à prendre en faveur de l'agriculture et notamment sur la nécessité de la dénonciation immédiate du traité de commerce avec l'Italie qui continuerait à nous lier jusqu'en 1892 s'il n'était dénoncé avant la fin de ce mois.

Un grand nombre de sénateurs et de députés assistaient à la séance et ont pris part aux débats.

L'assemblée a décidé qu'une députation demanderait audience au président de la République, au président du conseil des ministres et au ministre de l'agriculture, pour leur porter les résolutions de la réunion.

En 1885, les tarifs douaniers existant actuellement ont été votés par le Parlement à la suite de délibérations semblables provoquées par la société des agriculteurs de France.

L'amiral de GeydonLe Temps rapporte un souvenir qui fait honneur à son patriotisme. Avant d'être député réactionnaire du département de la Manche, l'amiral de Geydon avait été un soldat courageux qui avait bravement fait son devoir pendant la guerre et avait mis au service de la patrie un dévouement sans bornes. Après la guerre, pendant la commune il s'agissait de trouver un chef disposé à se rendre en Algérie pour y étouffer l'insurrection terrible qui s'y déclarait au moment même où la France, après ses désastres reprenait peu à peu possession d'elle-même.

Contre l'insurrection qui éclatait, il fallait un homme de guerre. Mais, avec les impressions du moment et tout ce qui était mis hors de combat, on ne trouva pas de général libre pour une telle œuvre.

— Eh bien messieurs, dit M. Thiers à son conseil, puisque nous n'avons pas un soldat, prenons un marin !

— En ce cas, dit l'un des ministres, c'est l'amiral de Geydon qu'il nous faut.

— Mais il arrive peine de la Baltique, acceptera-t-il cette mission difficile ?

— J'en réponds, dit le ministre qui avait parlé.

En effet, M. de Geydon, mandé, mis au courant de la situation périlleuse où l'insurrection qui s'annonçait plaçait l'Algérie, se contenta de dire :

— Et les troupes ?
— On va chercher à vous en envoyer.
— Et en attendant ?
— La France compte sur vous, amiral.
— J'accepte, dit le vieux soldat.

Deux jours après il partait. C'est de lui que je tiens ces détails et ce dialogue, que je rapporte à son honneur et pour que l'histoire puisse, un jour, le recueillir.

L'Algérie sait comment il a tenu sa parole. Quand il arriva, contre les cinq cent mille habitants de la Kabylie qui commençaient à

descendre, il avait à mettre en ligne six cents hommes de troupes régulières. Il les envoya barrer le chemin à l'Alma. La milice d'Alger accompagnait couragement les soldats. Mais quels moments d'angoisses !

Bientôt l'insurrection fut vaincue ; l'amiral de Gueydon put s'occuper alors de colonisation.

Le reste de sa vie appartient au parti réactionnaire dont il fut le représentant, mais cette période, la plus honorable de sa carrière militaire, appartient à la France et c'est à ce titre que nous l'avons rappelé.

La lettre du comte de Paris. — Le comte de Paris vient de se rappeler au souvenir de ses fidèles en leur adressant une lettre qu'il leur annonce écrite du cœur de l'Ecosse sur une feuille de papier venant de la rue de Varennes. Touchant détail.

Dans cette lettre, il déclare que la monarchie est le gouvernement en réserve, mais qu'il est inutile et même imprudent de rappeler constamment à la France, l'exil, les princes et la monarchie :

Montrons-lui par notre sollicitude, nos attentions, le remède que nous offrons pour quelques-uns de ses maux, montrons-lui que nous sommes dignes de sa confiance. Ce n'est pas par des controverses journalistiques contre la République que nous réussirons à inspirer à la France la confiance qu'elle devait avoir en nous. C'est elle qui, frappée par le spectacle de nos efforts pour la servir et lui être utile, devra porter sa pensée vers nous ; c'est elle qui devrait être frappée de ce qu'elle est sans nous, de ce qu'elle serait avec nous, particulièrement en reconnaissant que le rôle national et historique de notre monarchie la rend capable de s'accommoder avec toutes les saines aspirations de la démocratie française.

Dans ces conditions, le prince ne refuse pas la constitution d'une droite républicaine à condition cependant que ce soient les républicains qui s'éloignent de la gauche et non les députés de droite qui aillent à la République.

Ses prétentions sont modestes : il ne demande aux députés de gauche qu'une légère concession, pour commencer : simplement abandonner les électeurs radicaux et adopter le programme conservateur :

La réduction des nouvelles fonctions publiques et des charges du Trésor, le maintien du service militaire de cinq ans, la direction de l'armée confiée à un général étranger à la politique, la fin de la persécution religieuse, le rétablissement de la magistrature comme elle existait avant l'épuration, la fin de l'oppression des communes au bénéfice de l'enseignement laïque et le rappel des lois d'exception.

On le voit, c'est bien peu de chose, et dans ces conditions, la droite dédaignerait coopérer loyalement avec les républicains qui accepteraient ce programme, et pourraient, grâce à cette coopération, former un gouvernement décidé à l'exécuter.

Si quelques obstinés avaient encore des illusions sur la valeur du prince comme homme d'Etat, voilà qui va les dissiper rapidement. Le prince se trompe. Les républicains ne feront rien pour obtenir les faveurs de la droite.

Et que fera celle-ci, en attendant que les républicains consentent à se faire dompter par elle ? C'est ici que la lettre du prince va laisser ses partisans fort embarrassés !

Feuilleton de L'INDÉPENDANT DU RHÔNE du 19 Décembre 1886

LA FEMME MURÉE

PAR Henry NOEL

L'abbé Varennes n'hésita pas à accepter la mission qui lui était confiée. Peut-être dans la joie avec laquelle il accorda son consentement au projet du prêtre entraînait-il un peu de désir de se rapprocher de cette jeune, fille idéale, dont tout le monde vantait la grâce et la beauté, et qu'il n'avait pu voir lui-même sans en être profondément troublé.

L'abbé Varennes connaissait en effet Magdeleine Gallon, et cette particularité n'était point ignorée du prêtre.

Alors qu'il était encore au monastère, il avait fait la rencontre de la jeune fille dans une circonstance assez tragique pour n'en pas garder l'impérissable souvenir.

Par une de ces soirées de mai que la nature fait si clémentes à nos contrées, l'abbé était sorti, le bréviaire à la main, sans but, errant dans la campagne toute reposée, dans la calme lumière que la lune projetait paisiblement du haut du ciel.

(*) Reproduction interdite.

Le thym fleuri embaumait dans les rochers sauvages où se développaient ses courtes tiges ; les branches d'aubépine, chargées de blanches fleurs, secouaient sous une brise, qui les caressait comme un baiser, leur virgine poussière et de la terre tout entière, dans sa lascive quiétude s'échappait un effervescent parfum d'intime et troublante ivresse.

Le bréviaire fermé, échappé à demi de sa main négligente, tête nue, l'abbé marchait d'un pas inégal, tantôt lent, tantôt précipité, comme pour échapper aux pensées de morne désespérance qui l'obsédaient.

C'était souvent que la campagne sauvage où il aimait à fuir ses compagnons l'avait entendu exhaler dans ses courses folles ses intimes gémissements, le secret de ses douleurs contenues.

L'abbé était entré au cloître non par vocation, mais par nécessité, nous l'avons dit. Sa famille n'avait pas admis la possibilité d'une résistance ; il n'y avait même pas songé, tellement il sentait sa destinée inévitable.

Mais une fois au couvent, les vœux prononcés, la révolte de la chair était venue superbe ; l'indignation de la nature s'était réveillée implacable en se voyant sacrifiée à des préjugés, à des traditions, à des nécessités sociales qu'elle ne voulait plus admettre.

La règle du couvent était loin d'être austère, mais le caractère droit et fier du jeune homme ne pouvait se plier à l'équi-

voque. Les situations douteuses lui répugnaient. Il eut voulu vivre en soldat et agir en homme. Son cœur battait en contemplant les escadrons de cavaliers, cheval-légers ou dragons royaux qui parfois passaient dans la ville ; et une rage folle lui venait quand il voyait les beaux soldats lutiner les belles filles dont la pensée troublante obsédait ses nuits sans sommeil.

Il eût donné dix ans de sa vie pour se trouver comme eux simple soldat, bon vivant, gai, gentilhomme mais ne le pouvant pas, il eut rougi d'acheter par d'hypocrites concessions la paix de son âme tourmentée. La violation de ses vœux ne lui eût semblé préparer qu'une existence honteuse dont il se faisait horreur à lui-même.

Il redoubla d'austérité, exagéra les pratiques du cloître et dompta sa chair pantelante par des excès de discipline.

Peine perdue. Elle avait parfois des rebellions jamais dominées ; alors il s'enfuyait comme un fou furieux, criant anathème, dans la campagne, toute gonflée des bénédictions du Seigneur et où cette note maudite détonnait.

C'est ainsi qu'il allait le soir dont nous parlons quand soudain une voix autre que la sienne s'éleva désolée dans la sérénité calme de la nature.

L'abbé prêta l'oreille. Le cri se répéta plus désolé, plus suppliant, plus plaintif encore ; si plaintif que de la plus proche mesure, un chien de garde hurla lamentablement à la mort.

La voix plus distincte se fit entendre une troisième fois.

— On dirait l'appel désespéré d'une femme ! Et l'abbé, oubliant ses déchirantes pensées et les angoisses de son âme, se mit à courir dans la direction d'où partait la voix.

Il arriva bientôt au centre d'une petite futaie épaisse où les branches des arbres entrelacées, dans leur robustesse vierge, lui déchiraient cruellement le visage.

— Au secours ! criaient-on encore.

— Je viens, je viens, répondait-il haletant. Me voilà !

Et d'un bond, il sauta dans une sorte de clairière que les arbres moins rapprochés formaient naturellement au centre du taillis.

Cette clairière était, au moment où l'abbé Varennes y fit sa brusque apparition, le théâtre d'une lutte dont l'issue ne pouvait être douteuse.

Une jeune fille de dix-huit à vingt ans se débattait entre les bras d'un vigoureux gaillard en livrée qui essayait de l'emporter ; la lutte avait été vive à en juger par le sol piétiné, les herbes foulées, les branches cassées où la malheureuse demoiselle avait vainement essayé de se retenir. Mais ses forces épuisées étaient près de la trahir quand l'arrivée de l'abbé fit lâcher prise à son redoutable adversaire.

Abandonnant en effet son précieux fardeau, celui-ci se retourna d'un air menaçant vers le fâcheux qui dérangeait son entreprise, tandis que la jeune fille toute tremblante se

glissait en rampant vers l'abbé, pour se mettre sous sa protection. Son agresseur, apercevant le costume ecclésiastique du nouveau venu, se mit à rire ironiquement.

— Allons, l'abbé, lui dit-il, il n'y a point place ici pour vos patenôtres et je vous prie d'aller chanter la messe ailleurs.

Plus vite que ça ! répéta-t-il en colère, voyant que l'abbé ne bougeait pas.

Et joignant l'action à la parole, il s'avança vers le prêtre.

La jeune fille poussa un cri d'effroi.

Le bandit avait retiré un long coutelas de sa poche, et s'avancait vers l'abbé le bras levé.

Avant qu'il eut le temps de l'abaisser, le prêtre bondit sur lui avec une force et une agilité non soupçonnées et le serrant d'une main à la gorge à l'étrangler, de l'autre il lui asséna un si vigoureux coup de poing qu'il l'envoya rouler tout étourdi à l'autre bout de la clairière.

Le coutelas s'enfonça dans le gazon ; mais le bandit ne chercha même point à le ravoir ; écumant de rage, il se précipita sur l'abbé avec des hurlements de fauve. Les deux hommes s'enlacèrent dans une étreinte mortelle.

Pendant quelques minutes, ils roulèrent sur le sol, se frappant l'un et l'autre à coup répétés ou essayant alternativement de s'étouffer dans leurs bras nerveux.

Mais dans cette lutte corps à corps, tout l'avantage était pour le bandit ; le prêtre moins rompu aux exercices physiques,

embarassé dans sa longue soutane, avait évidemment le dessous.

Haletant, se sentant mourir, ses os craquant comme sous l'étreinte formidable d'un fauve, le prêtre, lâchant prise essayait de planter ses ongles dans le visage de son adversaire qu'il labourait avec une sorte de rage ; mais le combat prenait fin ; l'abbé Varennes était à bout d'énergie ; ses forces défaillantes l'abandonnaient et livré comme une masse inerte aux farouches assauts du bandit, il allait recevoir le coup fatal quand soudain les bras qui l'enserraient comme dans un étai se dénouèrent ; et pendant que le prêtre sauvé respirait enfin librement, le corps du bandit roulait inanimé sur l'herbe.

Devant le prêtre, la jeune fille hébétée, se tenait, agitant fiévreusement dans sa main un poignard ensanglanté.

Personne ne s'était occupé d'elle, pendant l'effroyable lutte qui venait d'avoir lieu.

Toute saisie d'effroi, elle était d'abord restée immobile et peureuse dans son coin, les yeux ardents fixés sur les combattants.

À suivre.



Chronique

DE L'ARRONDISSEMENT

Tarare

Une affaire malpropre

Sous ce titre, a paru dans le journal réactionnaire de Tarare un article de récrimination dans lequel M. le docteur Maffre produit une attestation de moralité qu'il est allé demander au Président de l'Association des médecins du Rhône, pour se justifier de sa révocation de médecin sanitaire de la ville de Tarare, à la date du 18 juin dernier.

On se demande ce que la moralité de ce Monsieur vient faire là dedans. L'administration municipale de la ville est elle-même parfaitement d'avis que pour un service de ce genre, la moralité de M. Maffre était suffisamment appréciée et reconnue.

Elle n'aurait pas hésité le moins du monde à lui en fournir un certificat. L'honorabilité de M. Maffre n'aurait pas eu de cette façon à attendre près de cinq mois, cinq long mois, dans une question où l'honorable docteur jugeait qu'elle était tenue en suspicion et menacée.

Il est bon d'exposer les motifs de la révocation de M. Maffre, et nous déclarons à l'avance que sa moralité n'est pas en cause.

Au 31 août 1883, M. Sordes, alors locataire de M. Godde, maire de Tarare, était nommé médecin de la police sanitaire, emploi créé. — Au 22 octobre 1884, sans aucune explication, après avoir entendu toutefois, paraît-il une prétendue réclamation de la propriétaire de la maison de tolérance qui avait trouvé un médecin au rabais, M. Godde, maire encore, mais non plus propriétaire de M. Sordes depuis 24 heures, révoquant ce dernier au profit de l'honorable docteur en question dont la moralité méritait sans doute une récompense.

M. Sordes, maire à son tour, et qui n'était le propriétaire de personne, laissa M. Maffre exercer en paix ses hautes vertus morales qu'il est le premier à reconnaître. Et il n'aurait jamais songé à en interrompre le cours, oubliant du procédé, et se rappelant, quoique républicain, le mot bien connu d'un roi de France qui avait eu pour doubleur un duc d'Orléans, lorsque M. Maffre, entr'autres nouveaux procédés de bonne éducation et de convenances, écrivit au maire à l'occasion de son service et termina sa lettre par ceci ou quelque chose d'analogue :

Recevez M. le Maire, mes... puis un grilouillage recouvert d'un paté d'encre, comme on jette de la terre sur des déjections. — (Système de désinfection qui n'est pas encore adopté pour les water-closets de la mairie de Tarare).

D'où révocation. Mais à qui la faute ? — M. le D^r Félix fut nommé.

Peu de jours après une attestation surprise à la bonne foi de M. Rattier 1^{er} adjoint, sous le prétexte que ce n'était pas là une pièce officielle, n'étant pas revêtue du sceau de la mairie, et qu'il n'en serait fait aucun usage, cette attestation, qu'on se rappelle avoir lue dans les journaux réactionnaires du département, y figurait dans un entrefilet acrimonieux, suivie de la mention, avec le sceau de la mairie.

Signé : RATTIER
Qu'un médecin, n'affichant à l'égard de la municipalité ou du maire aucune hostilité ouverte, vienne à Tarare, il se trouvera investi, dès son installation, des fonctions de médecin sanitaire.

Mais voici bien d'une autre ! L'honorabilité, la moralité de M. Maffre sont menacées à nouveau, et il fera bien de se munir d'un nouveau certificat. Ce serait, paraît-il, sous le coup d'une révocation comme médecin des Salles d'Asile. Ce service, payé par la commune, serait fait gratuitement par le maire en attendant un candidat.

M. Sordes n'a jamais jugé utile de demander des certificats de moralité, contre des maires hostiles ou des propriétaires irrités.

On sait ce que valent parfois les certificats. Tout récemment encore un certificat émané de la même source était fourni à un autre honorable médecin de notre ville très connu par ses malheurs en certificat ; et, à quelques temps de là, un second certificat infirmait le premier, après appel de l'arbitre mal informé à l'arbitre mieux informé.

Mais, dans l'espèce, il ne pouvait y avoir d'hésitation, et pour éviter tout dérangement et des frais inutiles à M. Maffre, je crois pouvoir affirmer ici hautement que la moralité de l'honorable docteur n'aura rien à voir, à la nouvelle révocation que nous redoutons pour lui et qui serait comme un couronnement de sa carrière médico-municipale.

J. D.

Le meunier pseudo-journaliste nous menace de publier les considérants de la révocation du D^r Sordes.

Nous les reproduisons ci-dessous in-extenso :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE TARARE
Le Maire de la ville de Tarare,
Vu la loi du 19-22 juillet 1791 ;
Vu la loi du 5 avril 1884 ;
Vu les articles 464 et suivants du Code pénal. Livre IV ;

Vu l'arrêté municipal du 14 avril 1883 ;
Vu l'arrêté municipal du 31 août 1883 ;
Vu l'arrêté municipal du 23 août 1884 ;

Considérant qu'il est de la plus haute importance pour l'administration municipale de réunir dans les mêmes mains la surveillance étroite des maisons dites de tolérance et celle des femmes ou filles qui se livrent à l'abandon et à l'impudicité et qui sont munies de cartes sanitaires.

Considérant qu'il est nécessaire de faciliter le service de la police des mœurs, par laquelle les agents de l'autorité concourent à sauvegarder la société en prévenant les maladies contagieuses qui apportent les plus graves désordres dans la santé publique et chez les individus.

Considérant qu'il est indispensable d'astreindre dans ce but à des visites périodiques, fréquentes, les femmes et filles publiques et celles qui sont en séjour dans les maisons de tolérance ;

Considérant qu'il est utile que ces visites aient lieu sous une seule direction vigilante ;

Considérant que, depuis l'arrêté municipal du 31 août 1883 qui chargeait spécialement un docteur praticien de cette fonction, un arrêté du 25 août 1884 a réglé la surveillance de la prostitution publique dans la ville de Tarare ;

Considérant qu'il nous appartient d'examiner en même temps quelles sont les ressources dont la commune peut disposer ou dispose et quelles sont les convenances pour un service public de la nature de celui que nous avons le devoir de régler.

Considérant que nous devons sauvegarder tous les intérêts particuliers de nos administrés.

Considérant qu'il nous a été formulé depuis longtemps des plaintes et des réclamations fréquentes avec récriminations très vives quant aux conditions qui ont été imposées par l'arrêté du 31 août 1883, puisque ledit arrêté détermine le prix des visites des docteurs praticiens.

ARRÊTÉ :

Art. 1^{er}. — L'arrêté du 21 août 1884 est rapporté.

Art. 2. — A partir du 1^{er} novembre 1884, M. le D^r Maffre est chargé du service sanitaire dans la ville de Tarare spécialement de celui de la maison de tolérance rue Savoie, 48, et des visites périodiques auxquelles sont astreintes toutes filles ou femmes qui se livrent noitamment à la prostitution publique et auxquelles sont délivrées des cartes sanitaires.

M. le D^r Maffre visitera gratuitement chaque fois qu'il en sera requis par l'administration, les filles et femmes munies de cartes sanitaires ; mais des visites régulières auront lieu tous les dix jours dans un local spécial qui sera indiqué et fourni par l'administration municipale et avec l'assistance de l'autorité.

Art. 4. — M. le commissaire de police est chargé de l'application et de l'exécution de cet arrêté.

Tarare, le 22 octobre 1884.

Le Maire de Tarare. Signé : C. GODDE.

Nous publierions sous peu l'histoire de la grève des médecins contre les sociétés de secours mutuels. Il sera intéressant de connaître le rôle joué dans cette circonstance par M. le D^r Maffre.

J. D.

Tribunal de Commerce

Le Tribunal de commerce de Tarare a procédé dimanche dernier à un premier tour de scrutin pour la nomination d'un président, d'un juge titulaire et d'un juge suppléant.

Sur 389 électeurs, 49 seulement ont voté.

Il y aura nécessairement un deuxième tour de scrutin.



Pauvre homme.

Il ne vaut même pas la peine de répondre aux platitudes qu'a débitées le dernier numéro du journal réactionnaire de Tarare, supplément hebdomadaire de l'Express, du Salut ou du Nouvelliste. Nos confrères de l'Express en particulier doivent être fort peinés de posséder un pareil auxiliaire. L'imbécile ignore la différence qui existe entre un licencié en droit et un avocat. Il ne m'a pas plu pour des raisons dont je n'ai à rendre compte à personne de me faire inscrire au barreau, comme je le pouvais, étant licencié en droit. Cette inscription seule donne le titre d'avocat et le droit de plaider. Le bon réactionnaire mentait donc quand il disait que j'étais un avocat sans cause. Je n'ai pas de cause parce que je ne suis pas avocat et je ne le suis pas parce que cela m'a plu de ne pas l'être.

Une fois de plus notre homme a menti

pour diffamer ; d'autant plus indignement qu'à moins d'invoquer une ignorance stupide, il n'a même pas de circonstances atténuantes.

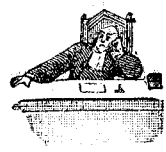
H. M.

Nous commençons aujourd'hui le récit promis à nos lecteurs, de ce que fut pendant les dix-huit mois de son existence, l'ancienne administration municipale de Tarare.

Cette revue rétrospective ne sera pas seulement intéressante au point de vue des faits passés ; elle sera surtout féconde en enseignements pour l'avenir, enseignements dont les électeurs sauront faire leur profit.

Se procurer pour cette étude les documents nécessaires à la préparer sérieusement était plus difficile et plus long que nous n'avions pensé. De là le léger retard apporté à l'exécution de notre promesse, retard dont le burlesque personnage qui s'est fait le défenseur juré de l'ancien maire de Tarare s'est trop hâté de se réjouir. Il ne perdra rien non plus pour attendre et sur sa grosse face bourgeoise, dans l'épanouissement des éblouissements de son teint, il sentira s'abattre la siffante férule du Maître d'école.

N.-D.-L.-R.



Dix-huit mois de dictature

Si nous méprisons fort l'individu dont il a fait son acolyte, nous pensons que l'ancien maire de Tarare, comme homme privé, mérite l'estime de ses adversaires ; mais comme homme public, comme administrateur de la ville de Tarare, nous avons le droit de penser et de dire qu'il comprit mal les devoirs d'un maire républicain et que les erreurs qu'il pouvait commettre se trouvaient aggravées par ce que son caractère a de particulièrement autoritaire et cassant. Jaloux de ses prérogatives, de sa fortune, de sa supériorité intellectuelle, il n'admettait conseils, remontrances ni résistances. Qu'il n'était pas pour lui aveuglement, toujours, était contre lui, et qui était contre lui ne pouvait être qu'un malheureux, incapable de se conduire et indigne de toute considération.

C'est ce qui explique comment il ne tarda pas à s'aliéner son conseil municipal, au début si unanimement disposé en sa faveur. M. Godde n'était pas né pour la République ; il eut fait sous l'empire un excellent préfet, remarquable ; il fut un maire déplorable ; il gouverna plus qu'il n'administra et l'on ne sait ce dont on doit s'étonner davantage que ses incontestables facultés aient trouvé un si médiocre emploi ou qu'elles aient été encore au dessous de cet emploi.

Peut-être le secret de son incorrecte attitude fut dans ce fait que se croyant appelé à de plus hautes destinées, il concevait une impardonnable rancune contre ceux qui, par ignorance, étourderie ou antipathie naturelle pouvaient contribuer à détruire l'édifice rêvé. De là vint en même temps qu'il usa contre ses adversaires de procédés désavoués depuis Ducros et qu'il réédita après ce personnage d'odieuse mémoire.

A peine arrivé à la mairie, en mai 1884, il ne laissa à personne aucun doute sur ce que pouvait être sa conduite future, et ses premiers actes furent de ceux qui pèsent éternellement sur les administrateurs coupables de mettre au service de leurs rancunes personnelles les pouvoirs publics dont ils sont revêtus.

Il y avait à Tarare un instituteur républicain, M. Paradis, homme probe, intégrité, consciencieux, aimé de ses élèves, sympathique à toute la population. On le savait de bon conseil et volontiers on allait le consulter, même pour les affaires politiques.

Sa popularité modeste gêna M. le Maire ; il s'acharna contre cet obscur fonctionnaire, en raison des amitiés qu'il s'était acquises et engagées contre lui une lutte inégale où le malheureux instituteur succomba.

Le prétexte fut facile à trouver. Les actes singuliers de ce maire à poigne avaient déjà provoqué une certaine irritation. Un pamphlet courrait les rues contre lui. Il l'attribua à M. Paradis et par lettres et démarches personnelles, il fit tant à l'Académie et à la Préfecture que M. Paradis fut déplacé.

L'indignation fut si vive à Tarare que le maire essaya d'esquiver la responsabilité de l'affaire en la rejetant sur M. Leprieu, inspecteur primaire, qui n'était pour rien dans le déplacement de l'instituteur.

Pierre BONHOMME, propriétaire à Tarare.

(A suivre).

Société du Centenaire de 1789

Nous avons reçu une lettre signée de MM. Humbert, Pinchon et Penin ; nous avons également reçu une lettre rectificative de M. Nottin, premier adjoint.

Le désaccord vient de la qualification de délégué du Comité de Tarare à la fête du centenaire à Lyon donnée par nous à M. Nottin.

Nous estimons qu'en la circonstance, insister sur cet événement et lui donner par la publicité une importance qu'il ne mérite pas serait faire le jeu de ceux qui rêvent de perpétuer la division des républicains dans notre ville. Il y a là une manœuvre coupable à laquelle MM. Humbert, Pinchon et Penin ont eu le tort de s'associer, à leur insu, nous aimons du moins le croire.

En tout cas la commission administrative est saisie de l'affaire, nous ferons connaître sa décision, s'il y a lieu.

Le foudre de guerre

M. Barlerin a envoyé par huissier au Petit-Lyonnais et au Courrier de Lyon un *factum* ridicule. Nous notons que contrairement à toutes les règles, le seul journal qui n'ait pas reçu la rectification judiciaire de M. Barlerin est l'Indépendant, le mieux à même de connaître les faits et de dénoncer les erreurs, puisque le premier, il a publié le procès-verbal que les deux autres journaux se sont bornés à reproduire.

Il est vrai qu'il nous menace d'une assignation.

Parce que nous l'avons appelé triste pleutre ?

Mais ce n'est pas une injure, c'est une vérité. Nous attendons l'assignation.

H. M.

Vol. — Le 4 décembre courant du 5 à 7 heures du soir, des malfaiteurs se sont introduits, à l'aide d'escalade et d'effraction dans la chambre à coucher du domicile de M. Burnichon, Antoine, âgé de 84 ans, rentier à Saint-Loup, hameau du Nové, et lui ont soustrait son bureau, mesurant un mètre trente de long sur quatre-vingt cent. de large, contenant les valeurs suivantes :

1^o 29 billets à ordre, souscrits par diverses personnes montant ensemble à la somme de 55,212 fr. ; 2^o Une somme en or et billets de banque de 2,764 fr. ; 3^o Un titre au porteur en rente sur l'Etat, de 4,000 fr. ; 4^o Divers papiers d'une certaine importance, donnant un total de 58,976 fr.

Les voleurs, car ils devaient être plusieurs, après avoir cassé un carreau d'une croisée de l'écurie, y ont pénétré et sont arrivés dans la chambre du premier étage, en montant par un escalier placé à l'intérieur, ils sont sortis par une porte, qui n'était fermée que par une tarjette en bois, prenant son ouverture sur un chemin vicinal longeant le derrière de ce bâtiment qui se trouve en contre-bas de ce chemin. Ils ont emporté le dit meuble, dont il a été impossible de retrouver des traces ainsi que des valeurs qu'il renfermait.

Les malfaiteurs qui devaient connaître l'état des lieux ont profité, pour commettre leur audacieux méfait, du moment où M. Burnichon était à souper avec ses deux neveux qui habitent avec lui, dans la cuisine au 1^{er} étage séparée de la pièce où le vol a été commis par une chambre et un corridor, distants de 12 mètres, n'ont entendu aucun bruit.

M. Burnichon n'avait émis de soupçons sur personne et on ignorait quels étaient les auteurs de ce vol.

Toutes les recherches étaient restées sans résultats, mais elles étaient continuées activement.

Hier, à 3 heures du soir, le garde champêtre de St-Loup, aidé de la gendarmerie de Tarare, procédait à l'arrestation du nommé Joseph Desaintjean, dit le Ratont âgé de 49 ans, propriétaire au hameau de La Goutte, commune de Saint-Loup.

Ces individus, contrebandier de la pire espèce, est l'auteur du vol de 60,000 fr., commis, il y a huit jours, au préjudice de M. Burnichon, propriétaire à Saint-Loup, lieu du Nové.

Convocation. — L'Administration de l'Avenir des travailleurs, société de retraite pour la vieillesse et de secours aux invalides du travail prie les sociétaires de Tarare d'assister à une réunion qui aura lieu le dimanche 19 courant à une heure précise de l'après-midi, dans la salle des réunions à la nouvelle mairie.

Les sociétaires qui n'auraient pas reçu de lettres en trouveront chez M. Defond, 12 rue Ecorcheboeuf.

Objets perdus. — Deux portemonnaies, ont été perdus cette semaine, les apporter au bureau de police contre récompense.

Madame Mrétyz demeurant à la Grange-Cléa (Tarare) a trouvé un portemonnaie contenant un billet à ordre qu'elle tient à la disposition de la personne qui l'a perdu.



CONSEIL MUNICIPAL DE TARARE

Séance du 7 Décembre 1886

Présidence de M. RATTIER Albert, 4^o adjoint.

Etaient présents : MM. Rattier Albert et Nottin Jules-François, adjoints, Métral Humbert, Brailion, Poyet, Vignon, Brun, Giroud, Pialou, Vially, Mèrignac, Delharpe. Etaient absents : MM. Sordes, maire, Loire, Bibost, Gentil, Durand, Beluze, Vincent, Dordilly, Venet, Pinchon.

M. Rattier ouvre la séance et invite le Conseil à nommer ses secrétaires.

Par épreuve à main levée, M. Delharpe Alphonse est élu secrétaire et M. Aubléon est élu secrétaire adjoint.

Sur l'invitation de M. le Président, M. Delharpe donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion.

Ce procès-verbal est adopté dans son entier.

1^{re} délibération. — Sur la proposition de M. le président le Conseil municipal sollicite auprès de l'administration supérieure l'autorisation de faire emploi par voie de régie simple, jusqu'à concurrence de la somme de 4500 francs du crédit ouvert au budget additionnel de 1886 sous le titre : réparations de trottoirs aux divers endroits de la ville et réfection dans toutes les parties 7,503 fr. 65.

Cette autorisation est nécessaire pour les réparations partielles par petites parties qui se font dans les endroits usés ou détériorés et en faisant servir pour cette opération les mauvais bitumes enlevés dans ces parties mauvaises.

Le mode d'adjudication ne peut être employé pour ces travaux dont on ne peut apprécier d'avance ni l'étendue ni la valeur de même qu'il n'est pas possible non plus d'estimer la valeur des vieux bitumes qui ne sont enlevés qu'au fur et à mesure de l'avancement du travail.

D'ailleurs, ce genre de rejoinctures, soit le relèvement des vieux bitumes s'est jusqu'à présent toujours fait par voie de régie.

2^o délibération. — Après en avoir pris connaissance et après examen minutieux, le Conseil déclare approuver dans tous ses détails le mémoire des travaux de transformation et nivellement de l'emplacement de la place du Château et la rue des Ayets, exécutés par MM. Ballet et Thévenard, adjudicataires de ces travaux, suivant procès-verbal d'adjudication du 18 mai 1886, lequel mémoire s'élève à la somme de 920 fr. 30.

3^o délibération. — M. le Président propose au Conseil de désigner 1^o le délégué pour les opérations préliminaires de la révision de la liste électorale ; 2^o les deux délégués pour la seconde commission chargée du jugement des réclamations en matière d'inscription ou de radiation sur la dite liste (Loi du 7 juillet 1874, art. 1 et 2, et loi du 30 novembre 1875 art. 1^{er}).

Le Conseil désigne M. Giroud pour les opérations préliminaires de la révision de la liste électorale, et MM. Humbert et Métral appelés à former, avec le délégué du Préfet et le premier délégué du Conseil municipal, la commission chargée du jugement des réclamations en matière d'inscription ou de radiation sur la dite liste.

4^o délibération. — Sur la proposition de M. le Président et après l'examen de chaque article, le Conseil reconnaît que le mémoire des travaux de construction de trottoirs en ciment dans diverses rues et places de la ville de Tarare, présenté par M. Chanaud, entrepreneur de ces travaux et approuvé par M. l'architecte-voier à la date du 12 novembre 1886 pour la somme de 3,868 fr. 20 est exact et sincère.

Declare l'approuver tel qu'il est établi et dans toute sa teneur.

5^o délibération. — Le Conseil après en avoir pris connaissance, déclare approuver le compte des travaux exécutés dans diverses rues de la ville de Tarare par M. Chanaud et consistant en construction de trottoirs en ciment, travaux qui ont été faits suivant un marché en date du 6 octobre 1885 et qui s'élève à la somme de 586 f. 06. Ce mémoire est approuvé par M. l'architecte-voier.

6^o délibération. — Sur la proposition de M. le Président, le Conseil émet un avis favorable à la délibération en date du 29 novembre 1886, par laquelle la Commission administrative de l'hôpital de Tarare a nommé M. Delharpe Alphonse aux fonctions d'économiste de cet établissement.

7^o délibération. — Sur la proposition de M. le Président, le Conseil déclare approuver la délibération en date du 29 novembre 1886, par laquelle la Commission administrative de Tarare a voté un crédit de 200 fr. pour travail de bureaux.

8^o délibération. — Sur la proposition de M. le Président, le Conseil émet un avis favorable à la délibération en date du 6 courant, par laquelle la Commission administrative du bureau de bienfaisance de Tarare a approuvé un marché consenti par M. le Maire, président de la dite Commission, avec M. Dumas Philibert, président du syndicat de la boulangerie de cette ville, pour la fourniture du pain à distribuer aux nécessiteux pendant l'année 1887.

9^o délibération. — Après avoir entendu le rapport de la Commission de l'instruction, le Conseil vote l'achat des objets ci-après désignés pour servir au bataillon scolaire :

25 fusils scolaires, 14 clairons et 4 cordons.

10^o délibération. — Sur l'invitation de M. le Président, M. Delharpe, secrétaire donne lecture du rapport de la Commission des finances ci-après transcrit :

1^{er} Relativement à la réclamation formée par M. Masson qui demande une indemnité pour réparations des dommages que lui a causés l'ouverture du chemin vicinal n^o 85.

Pour la construction de ce chemin, la Ville l'a déposé de son jardin avant l'expiration de son bail.

La Commission fait observer que le sieur Masson jouit de ce jardin en vertu d'un bail verbal annuel. Il savait l'année dernière que son jardin était vendu à la Ville, il ne devait donc pas renouveler son bail.

Le Conseil estime qu'il ne lui est pas dû d'indemnité.

2^o Relativement aux certificats d'indigence à délivrer à des individus condamnés à l'amende pour divers délits. La Commission après examen reconnaît que les 15 personnes qui font l'objet de ces certificats sont toutes indigentes et insolubles et qu'il n'y a pas d'inconvénient à délivrer les certificats demandés.

3^o Après avoir examiné la demande formée par MM. Mignon et Gaillard pour obtenir le paiement des sommes que la Ville de Tarare leur doit ou l'allocation d'un taux d'intérêt, si le paiement de ces sommes doit se faire attendre.

La Commission estime qu'il y a lieu de faire droit à la demande de MM. Mignon et Gaillard et de leur allouer un intérêt de 4 0/0 soit sur les sommes dues pour travaux d'adjudication soit sur celles dues pour travaux en régie.

Après cette lecture et à la suite d'une courte discussion le Conseil déclare approuver le rapport ci-dessus dans ses motifs et dans ses conclusions.

A ce moment, par assis et levé, le Conseil se prononce pour rendre la séance privée.

Villefranche

Conseil municipal. — Le conseil municipal était convoqué en séance extraordinaire pour mercredi dernier, à 8 heures du soir.

Neuf affaires étaient portées à son ordre du jour.

Tribunal de commerce. — Les élections au tribunal de commerce de Villefranche, qui devaient avoir lieu dimanche dernier, ont été renvoyées à dimanche prochain.

Il n'y avait aucun candidat et, à défaut d'électeurs, il a été impossible de former un bureau.

Vol à Belleville. — La gendarmerie de Belleville a arrêté et fait écrouer à la prison de Villefranche le nommé X..., de Saint-Georges-de-Reneins, surpris en flagrant délit de vol de bois.

Il a opposé une vive résistance aux agents de la force publique qui ont eu beaucoup de la peine pour le maîtriser.

Société Régionale de Viticulture DE LYON

Samedi dernier, à midi et demi, la Société de viticulture de Lyon a tenu, sous la présidence de M. Bender, sa dernière séance de l'année, au palais de la Bourse, salle des réunions industrielles.

La réunion était très nombreuse et les rapports qui devaient être entendus donnaient à cette séance un intérêt tout particulier.

Après un hommage ému, rendu par M. le président, à la mémoire de MM. Claude Silvestre, Jules Lichtenstein et Louis Bazile, tous viticulteurs émérites dont la perte est vivement sentie par la Société, M. le docteur Crolas donne les résultats obtenus dans l'analyse qu'il a faite, de concert avec M. Raulin, le savant professeur de la Faculté des sciences, des produits de vignes traitées au sulfate de cuivre. Ces analyses attestent la complète innocuité de ces traitements, pratiqués dans des conditions raisonnables, pour les raisins, les vins et les piquettes. Les mares et la lie seuls conservent une quantité appréciable de sulfate mais non dans des proportions inquiétantes.

Des rapports sont présentés par MM. Ferdinand Jaillard, Vermorel et Pulliat. Tous ces rapports, faits en très bons termes, fournissent de renseignements précieux, et, dans leurs conclusions, constatent qu'il ne faut point désespérer de la viticulture française. Soit à l'aide des plants greffés, soit à l'aide des plants directs, on peut envisager, dans un avenir relativement prochain, la reconstitution complète de nos vignes. Sans doute, il faut du travail, de la persévérance, de lourds sacrifices... mais qu'importe, si le succès couronne ces efforts !

On travaille d'ailleurs énergiquement dans le département du Rhône. D'après M. Pulliat, en 1885, on comptait 237 hectares de vignes reconstituées ; nous en avons plus de 600 aujourd'hui. Ce chiffre sera certainement doublé l'année prochaine.

A la fin de la séance, M. de Brézenaud, inspecteur général de l'agriculture, invite les viticulteurs du Rhône à prendre part à l'Exposition viticole qui se tiendra à Paris, du 31 janvier au 17 février 1887.

Une commission est aussitôt nommée pour organiser cette exposition. Cette commission siégera à Belleville.

Le soir, à six heures, la Société tenait à l'hôtel de l'Europe, son banquet annuel.

Inutile de dire que la gaieté et la plus franche cordialité n'ont cessé de régner parmi tous les convives.

Dimanche dernier, le sieur Burton (Pierre), âgé de 30 ans, cultivateur à Sainte-Beaume, a frappé de deux coups de couteau nommé Mélinon, de cette localité. L'état de ce dernier est grave.

Burton a été arrêté et remis entre les mains de la gendarmerie.

Le 11 courant, le nommé Laborie (Christophe), âgé de 34 ans, employé de commerce, a été arrêté à Villefranche, sous culpation d'abus de confiance.

Il a été écroué à la maison d'arrêt.

Le 12 décembre, le nommé X..., de Saint-Georges-de-Reneins, a été arrêté sous inculpation de vol de bois et rébellion envers la gendarmerie.

Il a été écroué à la maison d'arrêt de Villefranche.

Le même jour, la gendarmerie de Villefranche arrêtait le nommé Verroud (Pierre), âgé de 33 ans, journalier à Pommeris, sous inculpation de rébellion et outrages.

Il a été écroué à la maison d'arrêt.

Un vol d'effets d'habillement, évalués à fr. environ, a été commis au préjudice du sieur Joseph Ducroux, cultivateur à Lié-Morgon.

Les auteurs du méfait sont inconnus.

M. Alapetite notre sympathique secrétaire général à la Préfecture.

M. le Maire de l'Arbresle obligerait beaucoup les contribuables s'il voulait forcer son secrétaire à avoir les dossiers de la commune non pas chez lui, mais à la Mairie.

Même observation pour M. le Maire. Il nous semble que M. le préfet Massicault l'aurait blâmé à ce sujet dans une audience accordée à une commission municipale, il y a deux ans. Tant il est vrai de dire que l'on revient toujours à ses premiers errements.

M. le Maire qui n'a aucune confiance en ses conseillers (il est vrai qu'ils lui rendent bien) exige d'eux des reçus pour emporter un dossier à étudier. Il nous semble que M. le Maire et M. le secrétaire devraient bien s'appliquer cette mesure de sagesse.

SIRIUS.

Conseil municipal de l'Arbresle.

Présidence de M. FELIX, maire. — Le Conseil municipal de l'Arbresle s'est réuni le 5 décembre à 10 heures du matin, à l'effet de nommer trois membres pour la formation des listes électorales.

Ont été élus : MM. Allagrola, Favre et Clayette.

Tribunal de commerce.

Le dimanche 12 décembre le scrutin a été ouvert pour les élections au Tribunal de commerce. 25 électeurs sur plus de 300 seulement pris part au vote. Pour nous cette indifférence provient de deux causes : 1° les électeurs ne tiennent pas à faire des kilomètres pour venir voter au chef-lieu de canton ; 2° les électeurs ne connaissent pas les candidats pour lesquels ils votent et souvent à tout cela viennent s'ajouter les opinions politiques, car on sait que notre tribunal de commerce a des opinions bien pâles en fait de républicanisme.

Bureau de tabac.

Les habitants de l'Arbresle se plaignent vivement de la nouvelle fermeture du 2° bureau de tabac de l'Arbresle. Pourquoi l'administration des contributions indirectes n'oblige-t-elle pas le sieur Fléchet à tenir son bureau ? et surtout à le bien tenir ; car souvent les timbres manquent et le reste aussi. Avis donc à l'administration des contributions indirectes.

POST-SCRIPTUM

Nous apprenons au dernier moment que M. Félix, maire de l'Arbresle, vient d'adresser à la Préfecture, sa démission. Voilà qui déblaye la situation électorale, mais ce qui n'est pas déblayé c'est la situation administrative de la ville.

Le successeur de M. Félix aura une lourde tâche à remplir.

A travers la presse

L'Avenir national félicite le ministre Goblet de la nomination de M. Flourens aux affaires étrangères et défend le nouveau ministre contre les attaques inattendues dont il a été l'objet.

A en croire la plus grande partie de la presse, la nomination de M. Flourens, comme ministre des affaires étrangères, ne peut être définitive. En effet, jamais nomination n'a été plus déplorablement accueillie. C'est un feu roulant de plaisanteries pures ou moins courtoises. Les plus modérés déclarent que, comme Bourbeau, Flourens manque de prestige ! Les plus avancés savent qu'il est le frère d'un général de la Commune ! Au demeurant, l'on veut bien reconnaître que le nouveau secrétaire d'Etat n'est pas sans mérite, mais on s'empresse d'ajouter qu'il n'a pas la notoriété suffisante.

La notoriété, oui, tout est là en France. Soyez un jurisconsulte de premier ordre, habitué à débrouiller les affaires les plus compliquées et à traiter les questions les plus hautes, vous avez beau, dans le silence du cabinet, avoir consciencieusement étudié et préparé la discussion que le ministre responsable a soutenue à la tribune, si vous n'avez pas vous-même figuré à cette tribune, si vous n'avez pas prononcé quelques phrases retentissantes sur les traditions diplomatiques de la France, ou d'apparence profonde sur les alliances nécessaires, vous manquez de notoriété, vous manquez de prestige, vous n'êtes pas digne de prendre en mains les affaires du pays ! Ah ! si seulement vous étiez député de Fouilly-les-Oies ou de la banlieue ! Si vous aviez été chargé de mission extraordinaire à Pékin, ou si vous aviez pacifié la république d'Andorre ! Mais vous n'avez que du mérite ! C'est entendu, vous n'êtes bon à rien ! En combattant les hommes que la République investit de sa confiance, ils sont dans leur rôle, mais comment des républicains peuvent-ils s'associer à ces critiques ?

Ont-ils donc oublié, ces républicains, que des critiques du même genre ont été formulées contre tous leurs candidats et qu'on a pu reprocher à M. Waddington de n'être qu'un numismate, à M. de Freycinet de n'être qu'un ingénieur, et que demain on pourra dire de M. Clémenceau qu'il n'est qu'un médecin ?

Ils ne veulent pas de M. Flourens ! Qu'ils nous disent quel est leur candidat. Celui-là au moins ne devra pas manquer de prestige ! Le prestige ! voilà où nous en sommes en France, après dix ans de République c'est à dire toujours dupes des mots et des noms !

Les Malgaches. — Une grande revue des troupes malgaches a eu lieu le mois dernier devant une assistance considérable ; la reine, assise sous un dais, présidait, ayant à sa droite M. Le Myre de Villers et à sa gauche M. Pickersgill. Le premier ministre a pris le commandement des troupes. Après diverses manœuvres et le défilé qui n'ont pas duré moins de cinq heures, le premier ministre a prononcé un discours assez belliqueux. En voici la conclusion :

Aujourd'hui, madame, vous n'avez à craindre ni guerre extérieure, ni troubles intérieurs, ni rivalités. Si, par trahison ou de toute autre manière quelqu'un essayait de vous renverser, nous saurions en tirer une vengeance terrible. Nous détruirions les rebelles jusqu'au dernier.

Est-ce vrai, soldats ? (Cris bruyants.) Avec une pareille armée et les approvisionnements dont nous disposons en canons et en fusils, avec des troupes dévouées à votre personne, vous n'avez plus rien à redouter. Confiés à des serviteurs patriotes le soin de défendre votre personne et le pays, et jamais qui que ce soit ne pourra vous arracher une parcelle de territoire dont vous êtes la seule, l'unique souveraine et maîtresse.

N'est-ce pas vrai, soldats ? (Acclamations bruyantes. Tout le monde brandit ses armes.)

Mariavello, ministre de la guerre — c'est lui qui s'est permis, étant ivre, cette incartade à la légation de France, qui a fait tant de bruit — répondit à son père :

Votre Majesté a bien voulu constater les progrès de l'instruction de notre jeune armée et il est juste de déclarer que ces progrès sont dus à la direction du premier ministre, général en chef, qui a préparé ce résultat.

Me joignant à Son Excellence le premier ministre, général en chef, je déclare en toute confiance à Votre Majesté que ces troupes instruites sont dévouées à votre personne et à celle du premier ministre, général en chef qui nous commande. Au besoin, par leur courage et leur constance, elles prouveraient leur amour pour Votre Majesté.

Pendant la dernière guerre, nos soldats ont lutté avec un ardent intérêt et insuffisant. Que ne ferions-nous pas avec celui que nous possédons ? (Acclamations.)

Il ne faudrait pas voir dans ces manifestations bruyantes une protestation contre la France ; elles sont dans la nature vantarde des Howas. Les Européens et particulièrement les missionnaires indépendants ont si basement flatté la vanité de cette peuplade barbare qu'elle se croit une puissance de premier ordre ; les leçons de l'expérience seule la détromperont. D'autre part, le premier ministre est fort inquiet, il se sent vieillir et vit dans une anxiété perpétuelle. Il ignore pas qu'à la moindre défaillance, lui et les siens seraient impitoyablement massacrés par des adversaires qu'il a réduits depuis vingt-cinq ans par la plus aigre tyrannie. Aussi cherche-t-il, en surexcitant les passions belliqueuses, à reconquérir une popularité qui est fort compromise. Ce moyen ne lui réussira pas ; malgré les acclamations des nouveaux enrôlés, les Malgaches ne veulent pas la guerre.

La meilleure preuve en est dans ce fait qu'un certain nombre de jeunes gens des meilleures familles malgaches viennent de partir pour la France, où ils iront compléter leur éducation dans l'école de la rue Ampère fondée il y a quelques mois sous l'inspiration et sur les conseils de M. Le Myre de Villers et de M. le vice-consul Parvi.

Cette école comprend une vingtaine d'écoliers recrutés parmi les meilleures familles du Cambodge, et son programme consiste à initier ces jeunes gens par le livre, par le voyage, par la conversation, — mais toujours d'une façon pratique et par des procédés aimables. — à toutes les grandeurs et à toutes les grâces de notre civilisation.

M. l'inspecteur Focin a défini en quelques mots, dans un rapport officiel récent, le but que s'étaient proposé les fondateurs de l'école cambodgienne :

Nous voulons que nos jeunes Cambodgiens connaissent la France, persuadés que, s'ils la connaissent bien, ils ne pourront se défendre de l'aimer ; nous désirons qu'ils apprennent sa langue, qu'ils s'imprègnent de ses idées, qu'ils deviennent des Français de cœur, qu'ils emportent dans leurs yeux la vision ineffaçable de notre patrie et de ce Paris qui résume toutes nos gloires et toutes nos grandeurs, afin qu'une fois de retour sur les bords du Mékong, ils y soient non seulement des partisans convaincus et fidèles de l'influence française, mais encore volontairement ou à leur insu des missionnaires de la France.

De là une idée toute simple (celle-là même qui a inspiré les promoteurs des missions cambodgienne et malgache) : puisque la métropole ne suffit pas à pourvoir de cadets français les travailleurs de ses colonies, demandons aux colonies de constituer elles-mêmes et de recruter dans l'élite de leur population cet état-major nécessaire ; il nous appartiendra ensuite d'appeler cet état-major à nous et d'achever son éducation dans le sens de nos intérêts propres — et du sien.

L'idée, d'ailleurs n'est pas nouvelle ; n'est-ce pas dans le même esprit et dans un but analogue que nous constituons aujourd'hui dans nos colonies des milices indigènes, et que nous cherchons à intéresser le peuple conquis à la sécurité et au prestige du peuple conquérant ? Les Anglais sont gardés dans l'Inde par des Indiens. Nous avons suivi leur exemple en Algérie, au Sénégal, au Tonkin.

Nos ennemis d'hier sont devenus nos défenseurs.

Combien ne sera-t-il pas plus facile de gagner le dévouement de ces adversaires de la veille, si notre suprématie se traduit à leurs yeux, non pas seulement par un supplément de devoir mais par un supplément de bien-être, par un développement de richesse et de civilisation, dont ils auront en outre l'orgueil d'être, à côté de nous et sous nos yeux, les artisans.

L'indigène de nos colonies peut devenir un soldat dévoué à la France : qu'il en devienne aussi le commis et l'ouvrier.

A côté des milices armées, constituons des milices industrielles et commerciales. Elles n'ont besoin que d'un état-major solide, qui sache leurs mœurs, leur langue, à qui leur autorité s'impose : l'œuvre des missions coloniales y pourvoira.

BULLETIN TÉLÉGRAPHIQUE

M. Chauveau, membre de l'Institut, inspecteur général des Ecoles vétérinaires, professeur à l'École vétérinaire de Lyon, est nommé professeur titulaire de la chaire de pathologie du Muséum d'histoire naturelle.

Deux publicistes, dont M. Cirven, ancien directeur de l'Indépendance Roumaine, faisaient hier des expériences de chauffage au pétrole sur une chaudière, devant Asnières, quand la chaudière éclata. M. Cirven a été blessé, l'autre publiciste et un jeune homme qui les accompagnait ont été tués.

Conflit entre la Chambre et le Sénat. — Le *Matin* croit savoir que beaucoup de députés sont résolus à ne pas admettre la suppression de l'art. 8 de la loi des douzièmes provisoires, suppression votée par le Sénat. Outre la prérogative formelle dont ils se targuent en matière financière, ils seraient décidés pour deux raisons à rétablir la disposition biffée par le Sénat : 1° ils contestent que la réduction du taux de l'intérêt des caisses d'épargne doive atteindre les petites bourses, ils prétendent au contraire qu'elle n'atteindra que les rentiers et que la diminution que subiront ceux qui ont des dépôts de 200 à 300 fr. sera insignifiante.

2° Ils soutiennent dans tous les cas que l'économie est juste et utile parce qu'elle profitera à la masse des contribuables puisque c'est celle-ci qui paye le dit intérêt ; et ils affirment que la réduction dont il s'agit, qui représente une économie annuelle de 16 millions, si elle n'était pas inscrite dès maintenant dans la loi des Douzièmes provisoires, ne pourrait pas être exécutée avant le 1er juillet 1887 d'où résulterait une perte sèche de 8 millions. Cependant on espère encore que le conflit sera évité, soit que la Chambre se montre accommodante soit que le Sénat accepte que la Chambre biffe sa décision.

Un article de la *Justice* dit que la Chambre, sur la question de ses droits financiers, ne doit pas reculer d'une semelle et qu'elle doit se montrer intraitable.

La presse anglaise. — Le *Times* applaudit à l'arrestation des députés irlandais.

— Le *Daily-News* conseille vivement aux Irlandais de ne pas recourir aux représailles violentes afin de conserver l'appui des libéraux anglais.

Le *Times* et le *Standard* soutiennent chaleureusement la candidature du prince de Cobourg. Le *Times* demande que M. de Bismarck l'impose à la Russie.

— Le *Daily-News* ne croit pas que la Russie accepte un prince non orthodoxe.

— Selon la *Gazette de Bombay* les Français ont arboré leur pavillon à Dougarita, sur la côte des Somalis, point qui est placé sous le protectorat anglais. Un détachement de 25 soldats a été aussitôt envoyé à Dougarita.

Les dernières nouvelles de la Hte-Birmanie disent que les Anglais ont battu les insurgés birmanis qui assiégent Paha et qu'ils ont établi une garnison dans ce poste.

Le *Cri du Peuple* annonce qu'une grève a éclaté parmi les porcelainiers de Vierzon.

Le *New-York Herald* annonce qu'une tempête extrêmement violente sévira sur les côtes d'Angleterre et de Norwège et sera ressentie plus légèrement en France entre le 18 et le 20 décembre.

Le conflit Dougareta. — A la suite d'une réclamation de la France, le gouvernement anglais a demandé des informations au major Hunter d'Aden, sur les motifs de l'enlèvement d'un drapeau français à Dougareta.

La France et l'Angleterre réclament également le protectorat de Dougareta, mais il avait été convenu de maintenir le statu quo jusqu'à l'accord des deux gouvernements.

Le *Journal de St-Petersbourg* parlant de la candidature du prince de Cobourg dit que la députation bulgare n'est nullement qualifiée pour faire offre pareille.

Ce journal considère la nouvelle comme un ballon d'essai des régents bulgares pour continuer leur démonstration contre la Russie.

Les Mots de la Fin

Bien paternel. Un ivrogne à son jeune fils qui commence déjà à lever le coude un peu trop haut :

— Ce n'est pas bien ce que tu fais là, mon cher enfant... Tu devrais au moins attendre d'avoir l'âge de l'enivrer !...

M. de Calinaux raconte dans un salon sa visite à Merlati.

— C'est un homme très jeune, n'est-ce pas ? demande une dame.

— Oh ! pensez donc, madame, répond Calinaux distrait, qu'il n'a pas encore cinquante jours.

De Zadiq. — Voyons, mon petit Pierre, puisque tu es fort en cosmographie, sais-tu pourquoi

les jours diminuent de plus en plus vers la fin de l'année ?

Petit Pierre, sans hésiter : — Oh oui, papa, c'est pour faire arriver plus vite les étrennes !...

Un Marseillais avait eu un démêlé si vif avec un Gascon, qu'il fallut aller sur le terrain.

Les deux champions alignés, le Marseillais dit au Gascon : — C'est donc sérieux ? — Si c'est sérieux ? Catédédés ! Il faut que l'un de nous reste sur le terrain.

— Eh bien, restes-y, mon bon ; moi je m'en vais.

Foires de la semaine.

Le 21 Brignay, Cublize, Lamure, le 22, Bessenay, le 23, Aigueperse, le 26, l'Arbresle, Mornant, Chamelet, Montrottier, Saint-Vincent-de-Rheims, Pierre-Bénite.

ÉTAT CIVIL DE TARARE

Du 8 au 15 décembre 1886

MARIAGES : — Jean-Etienne Rey, tulliste, 34 ans, et Marie Dufez, brodeuse, 27 ans.

NAISSANCES : — Jeanne-Louise Bœuf, fille de Jacques Alexandre, négociant, et de Léonore-Louise Silvestre. — Claude-Jean-Marie Jacquemot, fils de Michel, tisseur, et de Génie-Rosalie Portier. — Pierre-Antoine Chatelus, fils de Jean Claude, employé à l'abattoir, et de Elisa Birkenstock. — Jean-Pierre Chatelus, fils de Claude Marie, tisseur, et de Claudine Jallon.

DÉCÈS : — Jean Berby, cordonnier, époux de Marie-Claudine Dubessy, 64 ans. — Claude Gavard, marchand de comestibles, époux de Catherine Demare 57 ans. — Antonia-Philomène Martin, 22 jours. — Françoise Vélène, rentière, veuve de Dominique Rivoire, 58 ans.

ÉTAT CIVIL DE VILLEFRANCHE

Du 8 au 15 décembre 1886

NAISSANCES : — Limousin Claude, fils de Claude Marie, et de Monvener Marie. — Patey Jean-Louis, fils de Jean-Louis, et de Morel Aline-Catherine. — Rousset Joseph Claude, fils de Jean-Joseph, et de Brunet Marie. — Côte Benoît-Lucien, fils de Jean-Pierre, et de Bernard-Lucie-Marie. — Grizard Péroline-Etiennette, fille de Claudius-Alexandre, et de Chopin Clotilde.

DÉCÈS : — Bonnet Rosalie, sans profession, 59 ans, épouse de Bernard Jean-Marie ; Loup dit Renaud Catherine-Antoinette, 63 ans, rentière, veuve de Morin Jean-Baptiste ; Melin Suzanne, 60 ans, sans profession, épouse de Marret Jean-Baptiste ; Dolland Victor, 25 ans, serrier, célibataire ; Thion Antoine, 88 ans, graisseur, veuf de Latulière Claudine ; Dubost Marie-Pierrette-Célestine, 30 ans, sans profession, épouse de Thevenet Eugène ; Treyye Charles, 77 ans, cultivateur, veuf de Vapillon Antoinette ; Perrin Benoit, 25 ans, célibataire, domestique.

ÉTAT-CIVIL D'AMPLEPUIS

Du 1^{er} au 15 novembre 1886

NAISSANCES : — Dumas Eugénie, née le 4 décembre, fille de Jean-Marie, et de Verrière Marie. — Barberet Jean-Marie, né le 4 décembre, fils de Etienne, et de Farjat Joséphine — Ossola Thérèse, née le 7 décembre, fille de François, et de Massa Jeanne. — Papret Libéral-Marie, née le 40 décembre, fille de Jean-Claude, et de Fayard Catherine. — Pellet Antoine, né le 14 décembre, fils de Nicolas, et de Berchoux Julie. — Barberet Marie, née le 12 décembre, fille de Philibert, et de Favre Eugénie. — Damon Marie, née le 13 décembre, fille de François, et de Ovisé Marie.

MARIAGES : — Crresse Jean-Marie à Billet Marie. — Chambas Joannis Merlier Jeanne. — Giraud Antoine à Vernay Marie. Comby Claude à Denoyer Marie.

DÉCÈS : — Larton Henri, 44 ans ; Berry Jean, 4 mois ; Guillard Joannès, 40 ans ; Besacier Louis, 43 mois ; Thimonier Claude, 6 mois ; Beraud Marius, 3 mois ; Imbert Marguerite, 64 ans ; Sangonnard Antoine, 48 jours ; Jaquet Anne, 68 ans. tisseur ; Dessalles Claude, 81 ans, cultivateur ; Lacombe Marie, ménagère, 38 ans ; Comby Marie, ménagère, 54 ans ; Laboure Félix, 3 mois.

ÉTAT CIVIL DE COURS

MARIAGES : — Brivet Jean, chauffeur, et Giraud Marie-Victoire, tisseuse. — Bellezit, Mathieu, maçon, et Duron Marie, ménagère. — Matray Jean-Ephrem, tisseur, et Matray Marie-Rosalie, sans profession. — Longefay Pierre-Marie-Simon, charpentier, et Delorme Anette, sans profession. — Christophe Antoine-Marie-Jérémie, cardeur, et Bodet Marie-Rosalie, ménagère. — Bretton Jean-Joseph, tisseur, et Demure Marie-José-

phine, sans profession. — Thomasson Louis-Julien, tisseur, et Montel Jeanne-Marie, ménagère.

NAISSANCES : — Matray Jérémie-Victor-Albert. — Butty Alphonse-Georges-Aymérie. — Prajoux Eugène-Vincent-Emile. — Berland Léon. — Champalle Albert-Alphonse. — Bostand Emile-Jules. — Champalle Antonin-Claudius. — Ravelin Louise-Germaine. — Cheval Claudius-Elie. — Ozive Francine-Marie. — Danière Jean-Albert. — Derepierre Anna-Augustine. — Durand Pierre-Marie. — Thion Elise-Augustine. — Fougerard Marie-Anastasie. — Desseigne Jeanne-Marie-Alphonsine.

DÉCÈS : — Millet Louise Juliette, 2 mois. — Plénard François, 74 ans, veuf de Françoise Donjoux. — Sanerot Juliette-Marie-Antoinette-Adrienne-Séraphine, 49 ans. — Magnin Mathieu-Joseph, 48 mois. — Barbin Auguste-Marie, 39 ans, époux de Benoite-Alexandrine Peloux. — Marillier Claude, 77 ans 1/2, veuf de Jeanne-Marie Marchand. — Valey Benoit-Marie, 76 ans, veuf de Jeanne-Marie Murat. — Bonfond François, 65 ans, veuve de François Demurger. — Chapon Claude, 4 mois. — Chapon Claude 60 ans 1/2, époux de Benoite-Joséphine Jolivet. — Perrin Claude-Marie-Victor Cafetier, 64 ans 1/2, époux de Pierrette Bretton. — Ballagny Clotilde, 52 ans, veuve de Claudius Rivière. — Chalumet Claudius, 72 ans, célibataire. — Anvolat Joseph-Marc, 2 ans. — Tantot Gilbert, 84 ans, veuf de Pierrette-Louise Beluze. — Roche Benoit-Marie, 74 ans, épouse de Jean-Claude-François Furnon.

PETITE CORRESPONDANCE

Un lecteur assidu. — Publiez votre note sur le personnage d'Outre-Rhin dans notre prochain numéro. Soyez assez bon de nous écrire les renseignements complets en lettres anonymes ; vous pouvez hardiment signer votre lettre ; nous ne livrons jamais le nom de nos correspondants.

Levée des boîtes aux lettres de Tarare

1^{re} levée. 11 h. 20 mat. Lyon et la région. 2^e levée. 5 h. 20 mat. Roanne, Paris, le Midi. 3^e levée. 8 h. 45 mat. Roanne, Paris, le Midi, et Villefranche.

NOTA. — La 3^e levée n'a pas lieu les dimanches et jours fériés.

ÉLIXIR du Docteur CARRIÈRE

à la coca, au quina, à l'écorce d'orange amère, et à la papaine ou pepsine végétale.

Convient mieux que toute autre préparation dans les dyspepsies, les gastrites, les maladies de poitrine, l'atonie des vieillards, convalescences ; dans l'anémie, les pâles couleurs et dans l'alimentation forcée des phisiques.

Chaque cuillère à bouche représente le principe nutritif de 125 grammes de viande de bœuf.

DÉPOT CENTRAL : Lyon, Ph^{ie} MAUGUIN, place des Célestins, 5. Id. à l'Arbresle, Pharmacie CARTELAT. Dans toutes les Pharmacies.

MOYEN DE N'ÊTRE JAMAIS ENRHUMÉ

Ce moyen donné par une célébrité médicale se trouve à la portée de tout le monde et réussit à merveille. Vous prenez une tasse d'eau bien chaude, dans laquelle vous mettez environ une cuillère à bouche de Sirop Vial de Vaise, et vous buvez chaud. Vous répétez cette dose cinq ou six fois dans la journée, et le rhume le plus opiniâtre cesse en peu de temps.

Il est peu de personnes qui n'aient fait usage de ce Sirop, et chacun sait avec quelle rapidité il guérit les rhumes, bronchites, coqueluches, catarrhes, et les maladies provenant d'une irritation de l'estomac et des intestins. Aussi, les plus grands médecins le recommandent-ils de préférence à tous les autres médicaments, parce qu'il agit sûrement et parce qu'il ne risque jamais de faire du mal.

Ce Sirop qui se fabrique à la pharmacie Vial, Grande-rue de Vaise, 44, à Lyon, se trouve dans toutes les pharmacies ; il coûte 3 fr. le flacon

Bien se méfier des contrefaçons, et toujours le demander sous le nom de Sirop VIAL de Vaise.

GERÇURES, CREVASSES, Rougeurs, Feux, Boutons, Hâles Cuissons

et toutes les ALTÉRATIONS de la peau disparaissent rapidement par le

GLYCYDORÉ

qui est supérieur à toutes les crèmes pour l'HYGIÈNE de la peau et la BEAUTÉ du teint. 1 fr. 50 le flacon. Se trouve chez BAUDINOT, coiffeur, rue Grande à TARARE ; — à LYON, à la PHARMACIE CENTRALE et chez tous les Pharmaciens et Parfumeurs.

Le Rédacteur-Gérant, MARTIN

IMPRIMERIE STORCK Lyon. Rue de l'Hôtel-de-Ville, 78.

ELIXIR AMERICAIN

Du Dr VILLAROTO, de Guatemala

ELIXIR DE ROBINIA COMPOSE

Préparé par AVILA, pharmacien-chimiste, au Salvador

Dans un long voyage parmi les peuples les moins civilisés de l'Amérique, un ami, explorateur et ingénieur distingué, observateur délicat, nous rapporta des échantillons provenant d'un arbre que l'on rencontrait sur les plus hautes montagnes du Darien (isthme de Panama), et que les Indiens employaient depuis fort longtemps pour guérir la CHLOROSE (pâles couleurs), et surtout la LEUCORRHEE (pertes blanches).

Un même échantillon fut adressé à plusieurs médecins français, praticiens en renom, qui en obtinrent les plus beaux résultats sur tous les malades auxquels ils le prescrivirent.

Le chemin était tracé, la difficulté n'existait plus que pour se procurer cette écorce bien-faisante qui n'était autre que celle du Robinier.

Notre ami fit installer, dans le pays même de production, une équipe d'ouvriers destinée à écorcer les arbres avec le plus grand soin et faire sécher délicatement l'écorce, afin d'en avoir toujours à notre disposition une quantité suffisante pour subvenir à toutes les demandes.

L'Elixir de Robinia composé, ou ELIXIR AMERICAIN du Dr Villaroto, a déjà fait ses preuves en France, en Amérique et en Angleterre; les dames qui en font usage nous ont félicité chaleureusement d'avoir propagé en France ce nouveau produit qui rendra les plus grands services.

Personne n'ignore, en effet, que la LEUCORRHEE (pertes blanches) accable les populations, surtout dans les grandes villes; donc, guérir une maladie qui est une des causes principales de la stérilité chez la femme et, par suite, de la décroissance des populations, est certainement rendre un service des plus signalés à la nature humaine.

L'Elixir du Dr Villaroto a une saveur agréable, on le prend habituellement au commencement des repas ou le matin en se levant, à midi et le soir en se couchant, à la dose de une cuillerée à soupe chaque fois.

On le trouve dans toutes les pharmacies de France, d'Angleterre et d'Amérique

Prix du Flacon pour la France : 4 Francs

N. B. — Nous possédons également l'EXTRAIT DE ROBINIA composé dont la dose est de une cuillerée à café pour un demi-litre d'eau que l'on emploie en injections; c'est le meilleur tonique de l'organe utérin et le remède le plus efficace pour la plupart des maladies génitales de la femme, telles que : Métrorrhagie (pertes rouges), Catharre utérin, déviation et chute de matrice, etc., etc.

Prix : 8 francs le Flacon de 25 Injections
5 francs le 1/2 flacon

Dépôts généraux pour la France

Pharmacie Meppel, 51, rue du Temple | Pharmacie Lavocat, r. Ferrandière, 42
A PARIS | A LYON

Et dans toutes les Pharmacies



GUÉRISON sans REMÈDES des malades nerveux, de la poitrine, de l'estomac et des intestins par la

FARINE VICHY

aliment naturel complet d'un goût agréable, le plus léger et le plus substantiel à la fois et la nourriture la plus convenable aux enfants en bas âge et aux vieillards, aux convalescents et à toutes les personnes souffrantes par suite de fatigues de l'appareil digestif, stomacal ou intestinal.

La Farine Vichy donne un potage délicat, très recherché, excite l'appétit, et les personnes les plus dégoûtées de toute nourriture la prennent facilement. La boîte: 3 fr.

A LYON: Pharm. FARLAY, 114, Quai Pierre Seize.

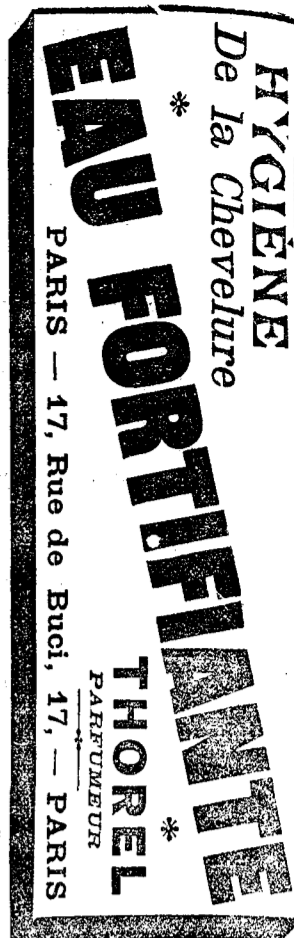
R 4. 11. 18. 25 (6131)

Café Delharpe

à TARARE

Spécialité de Bière de Lyon

IMPRIMERIE STORCK
Lyon. Rue de l'Hôtel-de-Ville, 78.



Plus de NEURALGIES

Continuez-vous donc à souffrir de Neuralgies, Migraines, Névralgies et autres Maladies nerveuses lorsque quelques francs dépensés en

DRAGÉES BR. PP. PRÉMONTI peuvent vous soulager immédiatement vous guérir ensuite.

Voyez les milliers de guérisons obtenues et cessez d'être votre propre bourreau.

Prix: TROIS Francs
Envoi franco contre 2 fr. 50 en timbres-poste.
Gros: RONZIERE et Co, Dragées, 12, rue Tupin, Lyon.

Détail: Principales Pharmacies.

AVIS

AUX PORTEURS D'OBLIGATION DU CRÉDIT FONCIER DE FRANCE.

COMMUNALES 1884	FONCIÈRES 1884
Appel du Versement du 15 Août	Appel du Versement du 15 Novembre
72 60	48 20

La Caisse Générale d'Épargne et de Crédit

116, PLACE LAFAYETTE, A PARIS
fait les versements exigibles, pour le compte des propriétaires d'obligations qui ne veulent pas perdre leurs droits aux tirages.
Le client fixe lui-même le délai du remboursement, qu'il peut faire soit en une fois, soit par acomptes.



JUMELLE FLAMMARION

L'illustre astronome vient d'attacher son nom à une nouvelle jumelle qui, construite sous son haut patronage scientifique, réalise le plus parfait instrument que nous connaissions. Construite d'après de nouvelles formules d'optique, la Jumelle Flammarion possède un pouvoir de rapprochement inconnu jusqu'à ce jour, netteté, sa clarté et sa très grande portée en font un instrument sans rival. Prix: 25 francs, envoi contre mandat. Se vend uniquement chez FRANK VALÉRY frères, 25, Boulevard des Capucines, Paris, qui en ont le privilège exclusif.

ECOLE CENTRALE

L'École préparatoire DUVIGNAU de L'ANNEAU, 157, Rue de Rennes, PARIS, ouvrira le Lundi, 11 Octobre prochain, les cours suivants:
1° Cours de Mathématiques spéciales en vue de la Session de Juillet 1885.
2° Cours de Mathématiques élémentaires (préparation au Baccalauréat-ès-Sciences, Session d'Avril 1887).
3° Cours annuels de Mathématiques élémentaires (préparation au Baccalauréat-ès-Sciences, Session de Juillet 1887).
4° Cours de Mathématiques préparatoires.

GRAINS SCROTES SABOURD

Efficaces contre: Affections pulmonaires, Bronchites, Emphysème, Asthme, Phtisie, Scrofule, Rachitisme.
Dose: 2 grains avant chaque repas. — Administration facile. — Rapide dissolution dans l'eau.
Dépôt: 3, Rue de Choiseul, Paris. — Pharmacie.

EAUX THERMALES

DE

Bourbon-Lancy

SAONE-ET-LOIRE

Chlorurées sodiques, Alcalines mixtes et Lithinées

(Cinq Sources. — Température: 56°)

Rhumatisme, — Goutte, — Affections chloro-anémiques et nerveuses, — Paralysies, Maladies des femmes — Scrofules — Syphilis dégénérée — Maladies des articulations

La Source LA REINE est excellente pour les Goutteux: elle élimine d'une manière notable l'acide urique, l'urée et l'acide phosphorique.
La Source DESCUR est purgative: elle convient aux anémiques et aux dyspeptiques.

Dépôt Central: Pharmacie LAVOCAT, rue Ferrandière, LYON

L'ÉTABLISSEMENT EST OUVERT TOUTE L'ANNÉE

10 C.

Dans tous les Kiosques et chez tous les Marchands de Journaux:

10 C.

LE COURRIER DE LYON

ET DU SUD-EST

Grand journal républicain du soir

ADRIEN DUVAND
DIRECTEUR POLITIQUE

PUBLIE TOUS LES JOURS

PAUL BERTNAY
Secrétaire de la Rédaction

Un Premier-Lyon sur les principales questions à l'ordre du jour, des Informations politiques, une Revue très complète de la Presse française et étrangère, des articles sur la Politique étrangère, sur les Actualités de Lyon, de Paris et des Départements.

Service télégraphique donnant les dernières Dépêches de la journée à la Chambre et au Sénat.

10 C.

EN VENTE PARTOUT

10 C.